



## Interpellation

### Laisser entraver les investissements publics, en particulier ceux en faveur du climat ?

Lors de ses récentes prises de position sur les demandes de crédits le délégué aux affaires communales a indiqué qu'il ne permettrait plus que la commune de Delémont procède à des acquisitions ou développe des projets relevant de son patrimoine financier. Cela a été le cas pour le bâtiment Clair-Logis qui laisse une institution lestée de contrats rigides et qui plus est, en vertu de cette politique néolibérale aveugle, cela pourrait forcer la commune à revendre les terrains de la SAFED. Mais le pire serait que, en appliquant ces principes, la commune, de fait les SI se voient interdire tout investissement dans les énergies renouvelables et de poursuivre sa politique fondée sur la pratique des prêts citoyens. Pour éviter d'en venir là, nous pensons qu'il faut établir une comptabilité séparée : commune hors SI et SI (voit tableau ci-dessous). Les SI devraient alors être en mesure de poursuivre leur action en faveur du climat dans un cadre financièrement sain (dettes et revenus équilibrés). Si le canton devait se montrer inflexible, il courrait le risque de se voir poursuivre par la commune ou par un groupe de citoyens pour entrave à la réduction des émissions de CO2 comme l'a été, par exemple, le gouvernement hollandais. Le Conseil communal est-il conscient que les SID sont un outil envié pour mener à bien une politique énergétique ambitieuse ?

Nous souhaitons connaître l'analyse et les plans du CC sur cette question.

Pour le groupe socialiste

Marc Ribeaud

*M. Ribeaud*  
*H. Noeder*  
*P. B.*  
*C. B.*  
*M. W.*  
*D. P.*  
*...*